

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de travaux pour la restructuration du complexe sportif Le Palacium- Avenants aux lots 5 à 7

N° : VA_DEC2021_17
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les article R. 2194-2 et R. 2194-8 du Code de la commande publique,

Vu l'ordonnance n°2020--319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

décidons

De conclure dans le cadre du marché de travaux pour la restructuration du complexe sportif LE PALACIUM :

- Pour le lot n°5 Equipements sportifs conclu avec la société NOUANSPORT située à NOUANS LES FONTAINES (37 460) :
 - L'avenant n°1 ayant pour objet la fourniture et la pose de panneaux 24 secondes pour un montant total de 9 266 € HT (neuf mille deux cent soixante-six euros hors taxe) afin de prendre en compte les obligations imposées par les fédérations afin d'accueillir certaines compétitions sportives.
Pour ces prestations supplémentaires, le changement de titulaire aurait eu un impact financier significatif et aurait nécessité des adaptations techniques liées à la connectivité des autres équipements sportifs.
- Pour le lot n°6 Tribunes préfabriquées avec la société SAMIA DEVIANNE située à FLORENSAC (34510) :
 - L'avenant n°1 pour tenir compte de la prolongation du délai d'exécution des travaux suite à la crise sanitaire née de l'épidémie Covid-19.

- Pour le lot n°7 Electricité-Courants forts/faibles avec la société CONSULT ENERGIE BAT située à AVION (62210) :
 - L'avenant n°1 afin de tenir compte de l'ajout des prestations supplémentaires pour un montant total de 23 372,59 € HT (vingt-trois mille trois cent soixante-douze euros et cinquante-neuf cents hors taxe)

La conclusion de ces avenants entraîne pour l'ensemble des lots la prolongation du délai d'exécution de travaux jusqu'au 23 décembre 2020 afin de prendre en compte les contraintes liées à la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

Imputation budgétaire : Opération 201703- 2313.411.2200SPPBOI

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 19 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178056-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 janvier 2021